



Référence à rappeler : AR/RG/ok

Strasbourg, le 1^{er} mars 2021

**A l'attention des organisations non gouvernementales de jeunesse qui coopèrent avec le
Conseil de l'Europe**

Nous avons le plaisir de vous informer que la procédure de candidatures à l'organisation d'activités en coopération avec les Centres européens de la jeunesse pour le 1^{er} semestre 2022 est ouverte. Ces activités concernent surtout des sessions d'études et des « projets spéciaux ». Veuillez trouver ci-dessous les conditions spécifiques et les critères de participation.

Le programme d'activités pour 2022 sera basé sur les priorités et orientations de programme décidées par le Conseil mixte sur la jeunesse pour 2022-2023 (soumis à l'approbation du Comité des Ministres). Nous vous invitons à soumettre des propositions d'activités qui rentrent dans les résultats attendus suivants :

1. Revitaliser la démocratie pluraliste

- Aider les jeunes à accéder à leurs droits de se réunir et de constituer librement des associations, d'y adhérer et d'y contribuer activement, élargissant l'espace laissé aux organisations de jeunesse de la société civile afin qu'elles puissent se développer et renforcer la participation des jeunes dans les processus politiques ;
- Comprendre l'impact de l'intelligence artificielle sur les jeunes et favoriser la participation des jeunes aux processus d'intelligence artificielle et de gouvernance de l'internet ;
- Mettre en œuvre la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale en développant la capacité des organisations de jeunesse à faciliter la participation des jeunes aux processus décisionnels au niveau local, en mettant l'accent sur les jeunes des zones rurales, des minorités ou des groupes vulnérables ;
- Comprendre et traiter l'impact de la crise climatique et de la détérioration de l'environnement sur les jeunes et la démocratie.

2. L'accès des jeunes aux droits

- Mettre en œuvre la Recommandation [CM/Rec\(2016\)7](#) du Comité des Ministres sur l'accès des jeunes aux droits ;
- Mettre en œuvre la Recommandation [CM/Rec\(2015\)3](#) sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (Recommandation ENTER !) ;
- Education aux droits de l'homme avec les jeunes (continuation du programme Jeunesse) ;
- Information aux médias et à la maîtrise des données avec les enfants et les jeunes ;
- Traiter l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les jeunes et l'exercice des droits sociaux, y compris en matière de santé physique et mentale.

3. Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives

Combattre toutes les formes de discrimination, de racisme et d'exclusion, y compris leurs formes structurelles, en mettant l'accent sur :

- La participation des jeunes Roms et la lutte contre l'antitsiganisme ;
- L'inclusion sociale des jeunes réfugiés et leur passage de l'enfance à l'âge adulte ;
- La discrimination multiple et l'intersectionnalité (y compris l'égalité de genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le handicap).

Permettre aux jeunes de promouvoir des sociétés pacifiques en leur donnant la possibilité de jouer un rôle actif dans :

- Le dialogue interculturel ;
- La coopération avec les régions voisines et d'autres régions du monde

Renforcement de l'inclusion et de la participation des jeunes dans les communautés rurales.

4. Le travail de jeunesse

- Poursuivre la diffusion et la mise en œuvre de la recommandation [CM/Rec\(2017\)4](#) du Comité des Ministres sur le travail de jeunesse, et promouvoir un agenda européen pour le travail de jeunesse ;
- Soutenir l'accès au développement de qualité et à la reconnaissance du travail de jeunesse, de l'éducation et l'apprentissage non formels ;
- Continuer de mettre l'accent sur le développement de la qualité et l'innovation (y compris la numérisation) dans les activités de renforcement des capacités du Service de la Jeunesse.

Vous pouvez trouver davantage de détails concernant chaque résultat attendu dans le document [Projet de priorités pour 2022-2023](#) et dans le formulaire de candidature.

Les sessions d'études sont pour le Conseil de l'Europe une façon importante d'associer les jeunes au Programme Jeunesse pour la Démocratie. Elles sont également un moyen concret de soutien aux organisations et réseaux de jeunes, leur permettant notamment de couvrir les coûts de leurs activités et en leur procurant un soutien pédagogique professionnel.

Les organisations et réseaux de jeunes souhaitant présenter une demande d'activité pour le 1er semestre de 2022 doivent envoyer leur candidature au plus tard le **15 avril 2021** à l'adresse suivante : eyc.studyssessions@coe.int.

Nous espérons que les restrictions relatives à la pandémie du COVID-19 nous permettront de réaliser le programme 2022 selon les attentes, et que les Centres européens de la jeunesse puissent pleinement jouer leur rôle d'institutions pédagogiques pour l'apprentissage interculturel, la coopération et la participation des jeunes. Nous vous invitons à visiter notre [site internet](#) pour vous tenir informés de nos actualités.

En cas de doute, ou si vous avez besoin d'un conseil, veuillez contacter mes collègues au Service de la jeunesse : eyc.studyssessions@coe.int

Nous vous remercions pour votre soutien et votre intérêt pour le Conseil de l'Europe.



Antje Rothemund
Chef de Service